



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Actions en faveur de la chouette chevêche en Livradois-Forez

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Tony BERNARD
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée passée en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics modifié.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte :

Compte tenu de la présence d'une population importante de chouettes chevêches sur le Livradois-Forez, et au regard des menaces qui pèsent sur cette espèce aux niveaux national et européen, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez a intégré le groupe « Observatoire inter-Parcs » (10 Parcs naturels régionaux) en 1996. En rejoignant cet observatoire, il s'est engagé à réaliser tous les quatre ans un recensement des mâles chanteurs sur trois territoires : Glaine-Montaigut/Reignat, Bort-l'Etang, Augerolles/Sauviat.

L'analyse des résultats des derniers inventaires a mis en évidence une baisse significative des effectifs de cet oiseau.



Aussi, le syndicat mixte du Parc a conduit un programme d'actions spécifiques triennal entre 2014 et 2016 visant à favoriser le maintien et le développement de ces populations sur un secteur d'environ 6 000 hectares, concernant six communes : Reignat / Glaine-Montaigut / Bort-l'Etang / Neuville / Bongheat et Mauzun.

Ce programme comprenait la mise en place d'actions :

- de conservation : pose de nichoirs, relâcher de jeunes chevêches issues du Centre de sauvegarde de la LPO Auvergne ;
- de sensibilisation et de communication : sorties grand public / scolaires, conférence « des chouettes et des hommes », diffusion de supports, communication auprès des médias.

Afin de renforcer la préservation de cette espèce, il est proposé en 2019 et 2020 de :

Réaliser un inventaire des mâles chanteurs sur les trois territoires suivis dans le cadre de l'observatoire inter Parc, (Glaine-Montaigut/Reignat, Bort-l'Etang, Augerolles/Sauviat), et un inventaire des mâles chanteurs concernant les six communes : Reignat/ Glaine-Montaigut/ Bort-l'Etang/ Neuville/ Bongheat et Mauzun ayant bénéficié d'un programme d'actions spécifiques triennal entre 2014 et 2016

- Construire des nichoirs et les poser, signer de nouvelles conventions avec des propriétaires et communes, suivre les nichoirs installés depuis 2015 (maintenance et occupation) et relâcher de jeunes chevêches issues du Centre de sauvegarde d'Auvergne.
- Sensibiliser localement à l'importance de cette espèce et à la nécessité de préserver ses habitats de reproduction : sortie Chevêche grand public ; animations scolaires ; conférence « des Chouettes et des hommes » ; diffusion des supports de communication réalisés ; communication auprès des médias.

Le suivi et l'action Chouette chevêche prévus par le syndicat mixte du Parc en 2019 et 2020 s'inscrivent dans la continuité des démarches décrites ci-dessus.

Mission attendue :

Sur les deux années du programme, il est prévu :

- de réaliser un inventaire des mâles chanteurs sur les trois territoires suivis dans le cadre de l'observatoire inter Parc : Glaine-Montaigut/Reignat, Bort-l'Etang, Augerolles/Sauviat en mars/avril ; repérage des points d'écoute / cartographie / bilan,
- de réaliser un inventaire des mâles chanteurs sur les six communes : Reignat/ Glaine-Montaigut/ Bort-l'Etang/ Neuville/ Bongheat et Mauzun, ayant bénéficié du programme d'actions spécifiques triennal du Parc entre 2014 et 2016 visant à favoriser le maintien et le développement de ces populations, l'idée étant de mesurer l'impact de ce programme sur les populations. Inventaire en mars/avril ; repérage des points d'écoute/cartographie/bilan ;



- de poser au moins 15 nouveaux nichoirs, d'assurer la maintenance des 20 nichoirs installés depuis 2015 (contrôle/entretien/réparation) ;
- de relâcher des jeunes chevêches issues du Centre de sauvegarde d'Auvergne ;
- de réaliser deux conférences suivies de deux sorties grand public.

Conditions de réalisation

- Organisation d'une réunion de cadrage avant le 15 mars 2019 et le 15 mars 2020 pour la préparation des inventaires.
- Réunion intermédiaire en juin/juillet de chaque année.
- Réunion en chaque fin d'année pour valider le bilan.

Productions attendues

Remise d'un rapport annuel après concertation en décembre 2019 et décembre 2020 avec :

- La méthode de réalisation des inventaires, leur déroulement, la cartographie du nombre de mâles chanteurs détectés et l'analyse des résultats ainsi qu'un résumé de l'opération (description, résultats, analyse, perspectives) ;
- Liste des personnes et cartographie des sites où des nichoirs auront été posés (1 fiche par site pour faciliter le suivi, avec accès, descriptif du site, contexte, coordonnées GPS, carte, photos des lieux de pose de nichoir, etc ...) ;
- Analyse de l'état de conservation, de l'évolution des noyaux de population, ... ainsi que les préconisations techniques pour la réalisation d'actions de restauration des milieux favorables si nécessaire (gestion en place, pratiques, statut foncier, analyse de la fonctionnalité des milieux...). Ce bilan inclura aussi une évaluation des démarches de sensibilisation, d'information et de communication locales,
- Le 2^{ème} rapport annuel, en 2020 comportera l'ensemble des résultats des 2 années de prospections.

L'ensemble des documents attendus sera à fournir sous format papier et numérique (2 exemplaires de chaque).

Durée de la mission

Le contrat sera conclu jusqu'au 31 décembre 2020.



4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Prix 30 %
2. Compétences et méthodologie du prestataire 50 %
3. délai d'exécution 20%

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Note attribuée au critère prix = (prix du moins disant acceptable/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : compta@parc-livradois-forez.org.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



8- Acomptes

- Un premier acompte de 20 % sera versé après la tenue de la 1^{ère} réunion de cadrage et sur présentation d'une facture,
- Un deuxième acompte de 30 % sera versé après remise du bilan des interventions de l'année 1 (rapport annuel complet mentionné ci-dessus) et sur présentation d'une facture,
- Un troisième acompte de 20% sera versé après la tenue de la 2^{nde} réunion de cadrage et sur présentation d'une facture,
- Le solde de 30 % sera versé à la remise du rapport final de l'opération et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 4 mars 2019– 12 H (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez